ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 27 mai 2014 — N° 5

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de souligner le 25e anniversaire du journal communautaire Le Saint-Denisien.

M. Lebel (Rimouski) fait une déclaration concernant le centenaire de la tragédie de l'Empress of Ireland.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le 50e anniversaire du Cercle des fermières de Vimont.

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le 100e anniversaire de Mme Simone Desroches Picotte.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration afin de souligner le 50e anniversaire du *Journal des débats*.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Denise Verreault.

Mme Charbonneau (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 10e anniversaire du Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de féliciter la Société d'agriculture de Saint-Hyacinthe et son président, M. Richard Robert, pour le nouveau Centre BMO.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter l'honorable Marisa Ferretti Barth et souligner le 40e anniversaire du Conseil régional des personnes âgées italo-canadiennes.

M. Carrière (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 10e anniversaire du Centre CARMEN.

À 13 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 09.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme David (Gouin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 190 Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 190.

Dépôts de documents

M. Bolduc, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Le rapport annuel 2012-2013 de la Commission consultative de l'enseignement privé;

(Dépôt n° 35-20140527)

Le rapport annuel de gestion 2012-2013 de la Commission consultative de l'enseignement privé.

(Dépôt n° 36-20140527)

Conformément à l'article 91 de la Loi sur l'Assemblée nationale, M. le président dépose :

La liste des députés du Parti libéral du Québec désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

M. Dutil (Beauce-Sud), Mme Boulet (Laviolette), M. H. Plante (Maskinongé), M. Matte (Portneuf) et Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) à titre de membres;

M. Billette (Huntingdon), M. Fortin (Pontiac), Mme Vallières (Richmond), M. Hardy (Saint-François) et M. Huot (Vanier-Les Rivières) à titre de membres suppléants;

(Dépôt n° 37-20140527)

La liste des députés du Parti québécois désignés à titre de membres et membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

M. Lebel (Rimouski), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve) et Mme Richard (Duplessis) à titre de membres;

M. Dufour (René-Lévesque) à titre de membre suppléant;

(Dépôt n° 38-20140527)

La liste des députés de la Coalition avenir Québec désignés à titre de membre et membre suppléant du Bureau de l'Assemblée nationale, à savoir :

Mme Roy (Arthabaska) à titre de membre;

M. Martel (Nicolet-Bécancour) à titre de membre suppléant.

(Dépôt n° 39-20140527)

M. Ouimet, premier vice-président, propose que cette liste des membres et des membres suppléants du Bureau de l'Assemblée nationale soit adoptée.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

Mme David (Gouin) dépose :

L’extrait d’une pétition, signée par 11 611 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la reconnaissance de la catégorie d’emploi des enseignantes et enseignants du collégial.

(Dépôt n° 40-20140527)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lamontagne (Johnson), conjointement avec M. Leitão, ministre des Finances, et M. Marceau (Rousseau), propose :

> QUE l'Assemblée nationale prenne acte du programme de rabais non imposables aux employés et retraités de la Société des alcools du Québec équivalent aux autres programmes d'avantages des sociétés commerciales;
>
> QU'elle rappelle à la Société des alcools du Québec la motion adoptée unanimement le 26 novembre 2013 exigeant que ses employés et retraités qui bénéficient d'un rabais sur leurs achats reçoivent un traitement fiscal semblable à celui de l'ensemble des contribuables;
>
> QU'elle demande au gouvernement d'intervenir auprès de la Société des alcools du Québec afin de faire respecter la volonté exprimée par l'Assemblée nationale.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, conjointement avec Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Turcotte (Saint-Jean), Mme Roy (Arthabaska) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne les trente ans de l'Office Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse, qui permet annuellement à 800 jeunes québécois et belges francophones de vivre une expérience de développement professionnel et personnel en leur donnant la possibilité de réaliser un projet à l'international au sein de la région partenaire;

QUE les membres de l'Assemblée nationale du Québec témoignent de l'importance qu'ils accordent au soutien des offices jeunesse comme outil permanent de coopération au profit de la jeunesse du Québec et de Wallonie-Bruxelles;

QUE les membres de l'Assemblée nationale réitèrent le caractère particulier qu'occupe la Communauté française de Belgique dans les relations internationales du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec Mme St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, Mme Roy (Arthabaska) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'enlèvement des jeunes filles nigérianes par les terroristes islamistes de Boko Haram;

QUE l'Assemblée nationale dénonce vigoureusement le recours à la violence par ce groupe dont le but est d'empêcher l'éducation notamment des jeunes filles;

QUE l'Assemblée nationale demande à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale d'intervenir afin de protéger la population nigériane contre les attaques de ce groupe.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant le maintien de l'universalité des services de garde subventionnés; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84.1 et 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec Mme Thériault, ministre de la Sécurité publique, M. Girard (Trois-Rivières), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), propose :

> QUE l'Assemblée nationale félicite la population de Trois-Rivières, les policiers de la Ville de Trois-Rivières et de la Sûreté du Québec, ainsi que tous les autres intervenants qui se sont mobilisés hier pour retrouver rapidement la petite Victoria.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'Assemblée nationale se réunira afin de procéder à la formation des commissions parlementaires et à l'adoption de la liste des présidents de séance.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée reprend le débat ajourné le 26 mai 2014 sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Couillard, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Bédard, chef de l'opposition officielle, et M. Traversy (Terrebonne), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), présente la motion suivante pour formuler un grief :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour son entêtement à maintenir le Québec dans l'austérité et pour son refus d'identifier de nouvelles sources de revenus auprès des entreprises et des particuliers fortunés permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire sur le moyen terme en évitant de nuire à l'économie, à l'accessibilité et à la qualité des services publics et aux conditions de vie des plus pauvres et de la classe moyenne.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Couillard, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Bédard, chef de l'opposition officielle, M. Traversy (Terrebonne) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À 17 h 56, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 h 01, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

— le premier, sur une question adressée par Mme Zakaïb (Richelieu) à M. Coiteux, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor, portant sur le sujet suivant : « La prise de possession du CUSM par le gouvernement du Québec »;

— le deuxième, sur une question adressée par M. Deltell (Chauveau) à M. Leitão, ministre des Finances, portant sur le sujet suivant : « Les coûts pour les contribuables du développement éolien au Québec ». M. Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, remplace le ministre des Finances pour ce débat;

— le troisième, sur une question adressée par M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) à M. Couillard, premier ministre, portant sur le sujet suivant : « Le rôle du gouvernement du Québec dans la nomination des juges de la Cour suprême ». Mme Vallée, ministre de la Justice, remplace le premier ministre pour ce débat.

À 18 h 36, M. Ouimet, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Débat sur le discours d'ouverture

L'Assemblée poursuit le débat sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Couillard, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Bédard, chef de l'opposition officielle, M. Traversy (Terrebonne) et Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

À la fin de son intervention, M. Roy (Bonaventure), présente la motion suivante pour formuler un grief :

> QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement libéral pour le climat d'austérité sélective qu'il choisit de laisser planer sur la classe moyenne et les plus démunis de la société québécoise.

Le débat se poursuit sur le discours d'ouverture de la session, sur la motion de M. Couillard, premier ministre, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Bédard, chef de l'opposition officielle, M. Traversy (Terrebonne), Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques) et M. Roy (Bonaventure), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, les travaux se poursuivent au-delà de 21 h 30.

À 21 h 33, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 28 mai 2014, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON